



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

**BUDGET PRIMITIF 2025  
BUDGET ANNEXE « FORET »  
NOTE DE SYNTHÈSE**

Le budget primitif 2025 est voté avec reprise anticipée des résultats. L'affectation anticipée des résultats est justifiée par une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le trésorier. Lors du vote du compte financier unique, les résultats seront définitivement arrêtés.

## 1. Section de fonctionnement

Le budget forêt est proposé en suréquilibre pour 463 286,00 €.

### 1.1 Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2025, il est proposé de voter des recettes de fonctionnement pour un montant de 1 313 096,00 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 1 281 988,62 € en 2024.

Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- les recettes liées aux ventes de bois : 610 000 € ;
- les locations de chasse : 90 000 € ;
- le report du résultat de fonctionnement de 2024 : 547 286 €.

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>R</b>	<b>1 176 717 €</b>	<b>1 179 751 €</b>	<b>1 281 989 €</b>	<b>1 338 096 €</b>
75 - Autres produits de gestion courante	2 079 €	2 000 €	1 529 €	2 000 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	373 994 €	417 876 €	417 876 €	547 286 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	5 000 €	3 870 €	28 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	754 402 €	746 875 €	852 516 €	752 810 €
731 - Fiscalité locale	0 €	0 €	6 083 €	0 €
74 - Dotations et participations	46 242 €	8 000 €	0 €	8 000 €
77 - Produits spécifiques	0 €	0 €	115 €	0 €

Les ventes de bois sont évaluées avec prudence à 610 000 €. Une décision modificative pourra être votée en cours d'année si les ventes étaient amenées à dépasser cette prévision.

### 1.2 Les dépenses de fonctionnement

On retrouve ici toutes les dépenses récurrentes, et principalement : les dépenses de personnel (bûcherons, apprenti...) et les charges à caractère général.

Pour l'exercice 2025, il est prévu pour les dépenses de fonctionnement un montant de 874 810,00 €. Elles ont été réalisées à hauteur de 734 702,62 € en 2024.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>D</b>	<b>758 841 €</b>	<b>974 571 €</b>	<b>734 703 €</b>	<b>874 810 €</b>
011 - Charges à caractère général	467 341 €	627 810 €	421 575 €	519 810 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	289 088 €	238 000 €	213 178 €	253 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	4 386 €	0 €	15 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 481 €	83 000 €	82 549 €	60 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	648 €	9 000 €	6 026 €	15 000 €
67 - Charges spécifiques	209 €	12 375 €	11 375 €	12 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	74 €	0 €	0 €	0 €

L'augmentation des charges à caractère général concerne essentiellement les prestations de services.

Le budget forêt versera 50 000 € au budget principal en 2025 (pour rappel le versement était de 80 000 € en 2024)

## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

Le budget 2025 prévoit principalement des soldes de subvention du plan avenir montagne (119 840 €) et une subvention pour le forestum (19 200 €).

Elles se décomposent de la façon suivante :

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>R</b>	<b>84 381 €</b>	<b>172 052 €</b>	<b>48 651 €</b>	<b>169 040 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	42 625 €	42 625 €	0 €
13 - Subventions d'investissement	38 702 €	116 041 €	0 €	139 040 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	45 031 €	0 €	0 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	4 386 €	0 €	15 000 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	648 €	9 000 €	6 026 €	15 000 €

### 2.2 Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve les immobilisations, les opérations d'ordre et le report du résultat 2024.

Pour l'exercice 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 149 040,20 €. Elles ont été réalisées à 48 650,91 € en 2024.

Les dépenses d'équipement concernent :

- la réalisation de cabanes en rondin – plan avenir montagne (42 300 €) ;
- la remise en état de sentier - plan avenir montagne (1 200 €) ;
- la fourniture et la pose de rigoles métalliques (8 250 €) ;
- le forestum (39 694 €).

	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>D</b>	<b>41 755 €</b>	<b>172 052 €</b>	<b>98 247 €</b>	<b>169 040 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 011 €	0 €	0 €	49 596 €
21 - Immobilisations corporelles	37 744 €	167 052 €	94 377 €	91 444 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €	5 000 €	3 870 €	28 000 €